

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-82

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2024-82

Parcs de stationnement - Grilles tarifaires applicables en 2024 - Décision - Adoption

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Hors les parcs gérés par la Régie Metpark, cette dernière étant compétente en matière de fixation des redevances, il revient au Conseil de la Métropole de fixer les tarifs 2024 applicables à ses parcs publics.

Par délibération n°2023-567 du conseil métropolitain en date du 01/12/2023, les tarifs des parcs concédés (Bourse-Jaurès, Tourny, Salinières, Meunier et Camille Jullian) ont été reconduits sans évolution au 1er janvier 2024, dans l'attente de la présente délibération.

En application des dispositions contractuelles, les délégataires ont proposé à la validation de ce Conseil une actualisation des tarifs au 5 février (Central Parcs) et au 1er avril (BP3000), dans le respect des maxima contractuels, sans toutefois retenir les montants maximums issus de l'indexation des tarifs de référence, afin de respecter une augmentation maximum de 3% respectueuse de la politique tarifaire modérée souhaitée par la Métropole.

I. **Tarifs des parcs de la DSP BP3000 (Bourse-Jaurès, Tourny, Salinières, Meunier)**

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, modifiée par avenant 1 à 9, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a délégué à la société BP3000 jusqu'au 31 décembre 2042 :

- la construction de 4 nouveaux parcs de stationnement : les parcs Jean Jaurès, Bourse, Salinières et Meunier,
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny.

▣ *Tarifs Horaires*

- *Tarifs horaires jour*

Sur l'ensemble des parcs, la grille horaire jour, applicable de 8h00 à 20h00, est établie par pas de 15 minutes.

S'agissant des parcs Bourse, Jean Jaurès et Tourny, la grille horaire jour s'échelonne de 0.70€ TTC (premier quart d'heure) à 22.90€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 10h45 de stationnement, soit une augmentation au plus de l'ordre de 3% par rapport à 2023 (+0,00€ à +0,60€ suivant les pas).

S'agissant des parcs Salinières et Meunier, la grille horaire jour s'échelonne de 0.50€ TTC pour le premier quart d'heure à 13.90€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 9h00 de stationnement, soit une augmentation maximum de l'ordre de 3% par rapport à 2023 (+0.00€ à +0.40€ en fonction des pas).

- *Tarifs horaires nuit*

La grille horaire nuit, applicable de 20h00 à 8h00 et commune pour l'ensemble des parcs de la délégation, retient un forfait nuit à 6.90€ avec application progressive sur les quatre premiers pas au quart d'heure, soit une augmentation de l'ordre de 3% au maximum par rapport à 2023 (+0.00€ et +0.20€ à partir de 45 minutes de stationnement).

- *Forfait Semaine (Période de 7 jours d'accès au stationnement)*

Il correspond à 4 fois le tarif jour pour 12 h de stationnement, soit 91.20€ TTC pour les parcs Bourse, Jaurès, Tourny et 55.60€ TTC pour les parcs Salinières et Meunier.

▣ *Abonnements*

- *Abonnements généraux :*

L'abonnement Illimité (24h/24) mensuel, qui évolue de l'ordre de 3% par rapport à 2023, soit une augmentation de +3.30 à 5.10€ suivant les parcs pour les non-résidents est de :

- 177.10€ TTC pour les non-résidents et 88.60€ TTC pour les résidents concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,
- 184.70€ TTC pour les non-résidents et 92.40€ TTC pour les résidents concernant le parc Tourny,
- 113.20€ TTC pour les non-résidents et 59.10€ TTC pour les résidents concernant les parcs Salinières et Meunier.

L'abonnement Nuit (de 19h00 à 9h00) mensuel, qui évolue de l'ordre de 3% par rapport à 2023, soit une augmentation de +0,90€ à 2.30€ suivant les parcs pour les non-résidents s'établit à :

- 76.20€ TTC pour les non-résidents et 38.10€ TTC pour les résidents concernant les parcs Bourse et Jean-Jaurès,
- 78.50€ TTC pour les non-résidents et 39.20€ TTC pour les résidents concernant le parc Tourny,
- 30.80€ TTC pour les non-résidents et 16.00€ TTC pour les résidents concernant les parcs Meunier et Salinières.

L'abonnement Motos (24h/24) mensuel, identique pour tous les parcs, est de 39.10€ TTC, soit une augmentation de l'ordre de 2.89% (+1.10€) par rapport aux tarifs 2023.

- *Abonnements spéciaux :*

Les étudiants ainsi que les véhicules de taille inférieure à 3,50 mètres bénéficient d'abonnements préférentiels représentant 50% au plus de l'abonnement illimité non-résident, soit des abonnements mensuels s'élevant à 88.60€ TTC pour les parcs Bourse et Jean Jaurès, 92.40€ TTC pour le parc Tourny et 56.50€ TTC pour les parcs Salinières et Meunier.

Les Résidents bénéficient d'abonnements préférentiels sur les parcs Bourse Jaurès et Meunier (abonnement second véhicule complémentaire à un abonnement résident sur voirie ou forfait week-end) s'élevant à 50% de l'abonnement illimité résident.

▣ *Amodiations*

- *Forfait :*

Le versement initial connaît une évolution de +2% par rapport aux tarifs en vigueur depuis le

1er avril 2023 est ainsi fixé, pour 15 ans, à :

- 47 361.00€ TTC pour les non-résidents et 23 680.00€ TTC pour les résidents concernant les parcs Bourse et Jean Jaurès,
- 49 383.00€ TTC pour les non-résidents et 24 692.00€ TTC pour les résidents concernant le parc Tourny,
- 30 226.00€ TTC pour les non-résidents et 15 787.00€ TTC pour les résidents concernant les parcs Salinières et Meunier.
- *Participation aux charges :*

La participation annuelle s'établit à 291.00€ TTC pour l'ensemble des parcs exploités par la société BP3000, soit une augmentation de 6.00€ (+2,11%) par rapport aux charges en vigueur depuis le 1er avril 2023.

II. Tarifs du parc Camille Jullian (Concession Central Parcs)

Par contrat de concession en date du 17 février 1989, modifié par avenants n°1 à 9, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015, a confié à la société Central Parcs la construction et l'exploitation du parc Camille Jullian jusqu'au 1er septembre 2026.

1) Tarifs Horaires

- Tarifs horaires jour

La grille horaire jour, applicable de 8h00 à 20h00, est établie par pas de 15 minutes. Elle s'échelonne de 1.20€ TTC à 21.00€ TTC en fin de grille atteinte à compter de 8h45 de stationnement, soit une augmentation de l'ordre de 3% au plus par rapport à 2023 (+0.00€ à +0.60€ suivant les pas).

- Tarifs horaires nuit

La grille horaire nuit, applicable de 20h00 à 8h00 retient un forfait nuit à 8,40€ TTC avec application progressive sur les quatre premiers pas au quart d'heure, soit augmentation de l'ordre de 3% au maximum par rapport à 2023 (+0.00€ et +0,20€ à partir de 1 heure de stationnement).

2) Abonnements

L'abonnement Illimité (24h/24) mensuel est de 168.50€ TTC pour les non-résidents et 131.50€ TTC pour les résidents, soit une augmentation d'environ 2,7% par rapport aux tarifs 2023.

L'abonnement Nuit (de 20h00 à 8h00) mensuel s'établit à 63.50€ TTC pour les non-résidents et les résidents, soit une augmentation de 2.4% par rapport aux tarifs 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L. 2333-87,

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération n°2023-87 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 janvier 2023 fixant les tarifs et redevances des services publics pour 2024,

er
VU la délibération n° 2023-567 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 1^{er} décembre 2023, relative aux tarifs et redevances des services publics pour 2024,

VU la convention de délégation de service public signée le 29 juin 2000 avec la société BP3000 telle que modifiée par ses avenants 1 à 9, et notamment son article 7 portant sur la revalorisation tarifaire,

VU le contrat de concession signé le 17 février 1989 avec la société Central Parcs telle que modifiée par ses avenants 1 à 10, et notamment ses articles 3.5 et 3.6 portant sur les tarifs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la délibération n°2023-87 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 janvier 2023 a reconduit pour l'année 2024 les tarifs en vigueur dans les parcs concédés, dans l'attente d'une délibération spécifique venant proposer une évolution de cette tarification pour 2024,

CONSIDERANT QU'IL est nécessaire de faire évoluer les tarifs applicables dans ces parcs, à compter du 5 février 2024 en ce qui concerne le parc Camille Jullian et du 1er avril 2024 en ce qui concerne les parcs Bourse- Jaurès, Tourny, Salinières et Meunier,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les tarifs des parcs Bourse – Jean Jaurès – Tourny – Salinières – Meunier applicables à compter du 1er avril 2024 figurant en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'adopter les tarifs du parc Camille Jullian applicables à compter du 5 février 2024 figurant en annexe de la présente délibération.

Article 3 : de substituer ces tarifs à ceux adoptés par la délibération n°2023-87 du 27 janvier 2023 aux dates et concernant les parcs susvisés.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
---	--